

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1861.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. SAVART.

Demande du sieur Jean GOLDSCHMIT.

MESSIEURS,

Le sieur Goldschmit, né à Vianden (grand-duché de Luxembourg), le 18 décembre 1815, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est venu, il y a plus de onze ans, s'établir à Virton, qu'il n'a plus quitté. Il y dirige la tannerie de madame veuve Thomas.

Il a épousé une Belge, le 17 décembre 1851. De cette union sont issus trois enfants.

Le pétitionnaire, établi en Belgique, sans espoir de retour, produit les meilleurs certificats sur sa conduite.

Les autorités consultées sont entièrement favorables à sa demande.

La commission, à l'unanimité, émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder au pétitionnaire l'objet de sa demande, et, en conformité de l'article 1^{er} de la loi du 30 décembre 1855, d'exempter l'impétrant de l'obligation de payer le droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,

V. SAVART.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
